



Prix de reconnaissance Maurice- Harvey

www.cnr.org/programme

2011-2012

Prix de reconnaissance Maurice-Harvey

M. Maurice Harvey, né en 1941 et décédé le 26 juin 2005, fut l'un des pionniers du développement de la recherche en déficience intellectuelle. Il a été l'instigateur de *L'échelle de développement*, parue en 1974 aux Éditions du BEPS, ainsi que de *L'échelle de développement Harvey*, parue en 1984 aux éditions Behaviora. Il a de plus développé *L'échelle de comportement Harvey*, un instrument ayant pour but d'aider les enseignants à évaluer les comportements des élèves en classe.

M. Harvey a terminé ses études universitaires en 1975. Il a étudié en psychologie à l'Université de Montréal et à l'Université Laval dont il est titulaire d'un doctorat dans ce domaine. De 1968 à 1973, il a travaillé à l'Hôpital Sainte-Anne à titre de directeur du service de psychologie et responsable de l'Unité des thérapies du comportement. De 1973 à 1979, il a été respectivement directeur des programmes, directeur des services professionnels et directeur général de La Villa Dufresne. De 1979 à 1993, il a été directeur des services professionnels au Centre Butters et en 1994, adjoint au directeur général. Jusqu'en 1997, il fut conseiller spécial en recherche et en formation pour les centres Butters-Savoy et Horizon. Maurice Harvey a de plus enseigné à l'Université de Sherbrooke, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il a également fait de nombreuses conférences et donné plusieurs formations en Belgique, en France, en Suisse, en Irlande, en Roumanie, au Gabon et à Haïti.

Parmi ses diverses publications, mentionnons *D'efficients mais-adaptés*, parue en 1986 aux éditions Behaviora; *Des technologies pour une éducation élargie : une somme éducative spéciale*, parue en 1995 aux éditions Presses interuniversitaires; *Pour une société en apprentissage*, parue en 1997 aux éditions Institut québécois de recherche sur la culture. Résolument engagé par rapport au développement des connaissances dans le domaine de la déficience intellectuelle, il a également écrit de nombreux textes scientifiques en collaboration, visant à répondre à des questions ou à résoudre des problèmes reliés à l'intervention professionnelle dans ce domaine. M. Harvey a aussi écrit un roman intitulé *Une amitié fabuleuse*, le récit des aventures héroïques d'un homme et d'une baleine, paru en 1988 aux éditions Québec/Amérique. Dans le domaine de l'édition, il a par ailleurs été directeur pendant cinq ans de la *Revue de modification du comportement*.

**Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte*

Nature du prix

Les marques de reconnaissance sont toujours appréciées. Elles nous stimulent, nous inspirent et renouvellent notre engagement envers la communauté de pratique professionnelle et envers notre mission sociale.

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) appuie les initiatives visant à promouvoir le développement des connaissances dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement. Ces initiatives peuvent conduire à l'émergence de pratiques novatrices remarquables.

Par la remise annuelle du *Prix de reconnaissance Maurice-Harvey*, le CNRIS veut encourager la mise en œuvre de démarches structurées et créatives au regard de l'intervention dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED).

Ces démarches scientifiques visent notamment à :

- résoudre des problèmes posés par l'utilisation ou l'absence d'instruments d'observation ou de mesure;
- améliorer les qualités métriques des instruments d'observation ou de mesure;
- augmenter l'accessibilité et la diffusion de certains instruments d'observation ou de mesure.

Pour être admissibles, ces démarches doivent être développées et actualisées dans un milieu de pratique membre du CNRIS.

Date limite du concours

Les établissements qui désirent soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur demande avant le **31 décembre 2011**.

La sélection sera faite par un jury de trois personnes préalablement désignées par le conseil d'administration.

Remise du *Prix de reconnaissance Maurice-Harvey*

Le nom de l'établissement lauréat sera annoncé et la remise du prix sera faite lors de la *Semaine de la déficience intellectuelle* en mars. Le prix de 500 \$, qui est avant tout une distinction honorifique, sera accompagné d'une plaque commémorative qui sera offerte au représentant du CRDITED concerné, dans son milieu, à l'occasion d'une activité publique convenue avec la direction du centre.

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à ce prix, le dossier de candidature soumis devra :

- présenter un projet qui a été réalisé durant la période n'excédant pas plus de cinq années avant la mise en candidature;
- ne pas être en compétition avec un autre projet du même CRDITED;
- être membre du CNRIS.

Guide de présentation de la demande

Prix de reconnaissance Maurice-Harvey

L'établissement admissible peut faire une demande pour le *Prix de reconnaissance Maurice-Harvey* en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. La représentante ou le représentant de l'établissement doit compléter le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de la lettre de recommandation exigée.

La demande doit parvenir au CNRIS au plus tard le **31 décembre 2011**. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au comité d'évaluation.

Pièce requise

Formulaire de présentation du projet (*voir ci-dessous*);

Lettre de recommandation du responsable de la direction concernée du CRDITED.

Lettre de recommandation du CRDITED

La lettre de recommandation confirme que le projet soumis correspond aux orientations, aux valeurs et aux priorités du CRDITED et que ce dernier pourra convenablement soutenir la démarche du candidat en s'assurant que celui-ci reçoive la supervision requise et dispose des ressources matérielles nécessaires. Enfin, le responsable certifie que le projet proposé, s'il utilise des sujets humains, est conforme aux critères éthiques du CRDITED (<http://www.cerc-crdited.ca/>).

Critères d'évaluation de la demande

La demande soumise devra identifier le titre du projet, les objectifs poursuivis, les modalités de son actualisation, et faire état de ses qualités ou de ses mérites au regard des aspects suivants :

- a)** Mise en valeur des retombées concrètes du projet pour les usagers, les familles et la communauté (20 points);
- b)** Contribution à l'avancement des connaissances (20 points);
- c)** Pertinence en regard des orientations et de la mission de service des CRDITED (15 points);
- d)** Caractère novateur du projet (15 points);
- e)** Potentiel de généralisation dans les autres CRDITED (10 points);
- f)** Qualité de présentation du projet (10 points);
- g)** Recommandation de la direction du CRDITED concerné par le projet (10 points).

Dossier et accessibilité au dossier

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel des candidats et utilisés pour l'évaluation de la demande de soutien. Seuls les membres du comité d'évaluation et du conseil d'administration y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Faire parvenir la demande et la lettre de recommandation exigée à l'adresse suivante :

CNRIS

Prix de reconnaissance Maurice-Harvey

3255, rue Foucher

Trois-Rivières (Québec)

G8Z 1M6